

Réf. : Responsable Service scolarité

Arrêté fixant la composition du jury de la Licence mention Sciences pour la santé parcours Sciences du médicament et des produits de santé – LAS 3

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Lille,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D. 623-6 et D. 613-7,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté de l'Université de Lille n° 2022-053 du 03 janvier 2022 relatif à délégations de signature.

Décide :

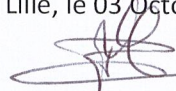
Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2022-2023 membres du jury de diplomation de la Licence mention Sciences pour la santé parcours Sciences du médicament et des produits de santé :

Président : M. le Dr Sébastien ANThERIEU (MCF),

M. le Pr Damien CUNY (PU),
Mme le Dr Cécile DANEL (MCU-PH),
Mme le Dr Marie LECOEUR (MCF),
M. le Pr Pascal ODOU (PU-PH),
Mme le Dr Céline Rivière (MCF).

Art. 2 : le Responsable de l'Administration et du Pilotage de la Faculté de Pharmacie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 03 Octobre 2022


Pr. Delphine ALLORGE

